

○— Rapport d'activité

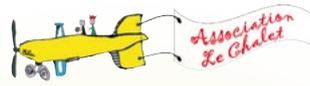
2023 —○



fédération des centres
de loisirs et de rencontres



www.preenbulle.ch



L'impact du réseau citoyen



48

associations membres

3'200

adhérent·e·s

380

membres de comités

heures de travail bénévole

42'000

● Le mot du président	2
🎬 La revue de l'année	4
🎉 Célébration des 30 ans de la charte	7
💰 Rapports financiers	9
📄 Enjeux et perspectives	13
♥ Remerciements	15



Le mot du président

Chers membres
Chers partenaires

2023 aura été une année d'importants questionnements au sein de l'animation socioculturelle. En regard des évolutions possibles et de celles qui semblent être déjà en cours, il est important que notre faïtière prenne des postures stratégiques claires. Ceci afin de jouer pleinement notre rôle de partenaire et de contribuer aux débats à partir de cette sensibilité citoyenne qui est la nôtre.

Ces derniers mois, le débat interne sur les stratégies à adopter fait état de points de vue divergents.

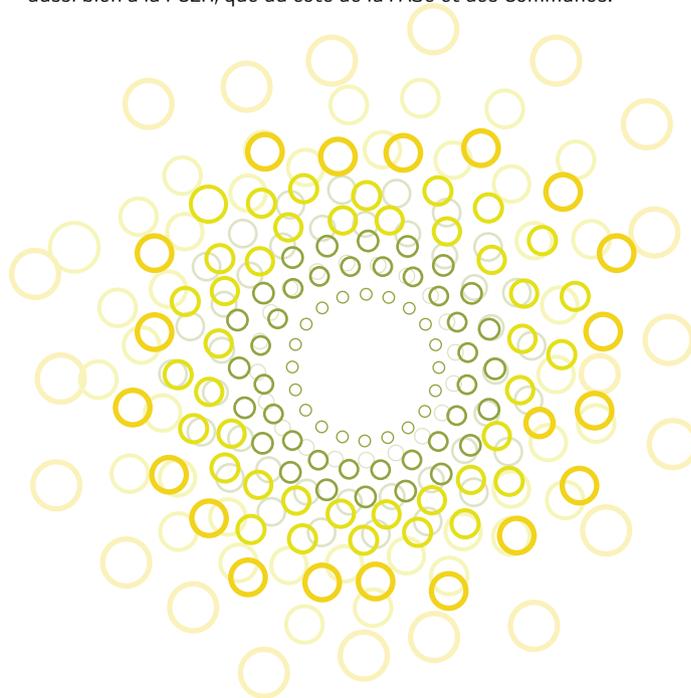
Ces divergences sont devenues particulièrement visibles suite à l'arrivée au comité de personnes privilégiant une posture de confrontation envers la FASE, ce qui a eu pour effet de rendre ce comité plus représentatif et divers, mais cela a aussi brouillé le message envers l'extérieur de la FCLR.

Sur des sujets comme Tipee et les prérogatives d'employeur, les échanges avec nos partenaires se sont compliqués, car désormais nos positions manquent de cohérence. D'un côté, la recherche du consensus et une attitude conciliante, et de l'autre, une attitude très ferme et conflictuelle.

Voilà pour ce qui nous divise. Car pour l'essentiel, nous sommes à l'unisson : nous voulons tous une animation socioculturelle participative, par et pour les habitants, qui génère du lien social, et dans laquelle les associations sont porteuses d'une dynamique citoyenne. Cette vision est toujours plus partagée par nos

partenaires financeurs -et notamment les communes- qui ont créé ou sont en train de créer des services dédiés à la cohésion sociale, et dans lesquels nous trouvons de plus en plus souvent des interlocuteurs qui comprennent et soutiennent cette vision de l'animation. Mais en même temps, nous voyons certaines communes se lancer avec l'aide de la FASE dans des expérimentations d'animation dont l'associatif est absent - du moins dans un premier temps. Là aussi, le message qui nous parvient comporte deux facettes qui semblent difficilement conciliables.

Le besoin de clarifier les intentions est donc présent partout, aussi bien à la FCLR, que du côté de la FASE et des Communes.



Il devient donc nécessaire que les 48 membres de la FCLR se décident sur la stratégie et la posture qu'ils veulent que leurs représentants adoptent vis-à-vis de nos partenaires, et plus particulièrement dans les instances décisionnaires de la FASE.

Et ce choix, soyons clairs, sera aussi un choix de personnes pour notre prochaine Assemblée générale ordinaire.

Pascal Thurnherr
Président FCLR





La revue de l'année

Proximité

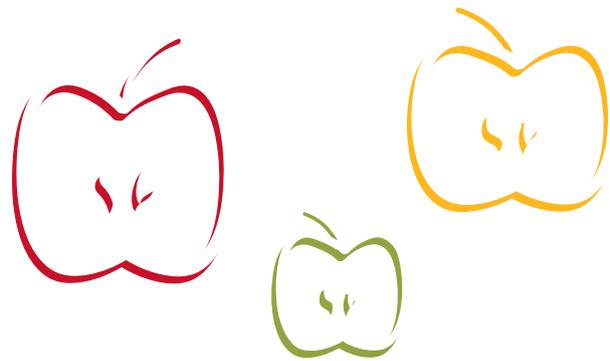
Le travail de proximité a, de nouveau, cette année, pris un temps considérable. Ce travail s'effectue au quotidien avec les associations membres.

Comment accompagner les associations en respectant leur autonomie et tout en s'assurant que l'on développe leur pouvoir d'agir? C'est tout d'abord un travail relationnel de confiance et de connaissance mutuelle. L'équipe de coordination, qui compte maintenant quatre membres, a pu redessiner les régions sur lesquelles elle est active. L'arrivée d'une nouvelle personne au sein de l'équipe a d'autant plus renforcé ces indispensables liens avec les associations membres de la fédération.

C'est un certain nombre d'associations qui ont pu bénéficier de cet accompagnement. Ces accompagnements peuvent être sporadiques, d'autres peuvent s'inscrire sur la durée. Malgré le fait que ces accompagnements soient assurés principalement par l'équipe de coordination, il n'est pas rare que des membres du comité de la FCLR viennent renforcer ce travail. Nous nous rendons compte que c'est une recette qui mérite attention et nécessite de pouvoir travailler à son renforcement.

Cette année plusieurs comités techniques et d'accompagnement ont pu être réalisés. Nous constatons que ces pratiques devraient être mieux thématiques et expliquées à nos membres afin qu'ils puissent se saisir plus rapidement de cette offre de prestation de la FCLR notamment. Sur la base des observations du comité et de l'équipe la réflexion va se poursuivre et, à voir, faire l'objet d'une discussion plus large avec les partenaires.

Nous vous parlions l'année dernière de la tournée associative. Il n'a pas été possible de mettre ce projet en route cette année, mais dans le cadre de la réorganisation de la FCLR, une nouvelle commission « centres » va pouvoir s'atteler à mettre en œuvre ce projet sur l'année 2024.



Organisation

Dans ce domaine différentes initiatives ont été réalisées cette année. Tant au niveau de l'équipe que du comité, de l'AG et de l'ensemble des autres instances de la fédération.

Des réflexions en équipe ont eu lieu dans le but de répondre au mieux aux besoins de la fédération et des associations membres. Ces réflexions se poursuivent et s'approfondissent avec l'arrivée (à l'automne 2023) d'une quatrième personne à l'équipe de coordination.

Comme le prévoit le statuts de la Fédération, un règlement interne du comité a été mis en place. Il a été mis à jour et approuvé par le comité élu lors de la Assemblée ordinaire 2023.

Une réflexion de fond sur les groupes de travail et les commissions FCLR a été faite aboutissant à l'élaboration d'une proposition d'organigramme dont le vote est prévu début 2024. Ce document traduit la volonté d'une organisation autour des missions fondamentales de notre faïtière. Tout en conservant des éléments dont le maintien s'avère nécessaire, elle comporte de nombreuses innovations.

Au niveau de l'AG le vote par procuration a été expérimentée lors des AG extraordinaires, des initiatives ont été prises pour

raccourcir leur durée ainsi que pour produire plus rapidement des PV décisionnels. Ces initiatives à l'essai pour le moment seront évaluées courant 2024 pour procéder si nécessaire à des ajustements.

Un chantier important a aussi sollicitée l'attention de membres des associations et du comité, celui de la mise à jour du projet institutionnel de la fédération. Fin 2023 une première mouture était prête à être mise en consultation. Des éléments forts traversent ce document dont celui d'une vitalisation de la dynamique fédérative, l'affirmation partenariale et l'adoption d'une attitude prospective. Il n'est pas exclu que cette nouvelle manière de nous penser et nous projeter dans l'avenir nécessite à terme des modifications statutaires.

La finalité qui traverse l'ensemble de ces initiatives est celle de mieux remplir les missions qui sont les nôtres, notamment celle de rendre service aux associations membres dont l'action sur le terrain est le fondement sur lequel la FCLR a été construite.



Partenariat

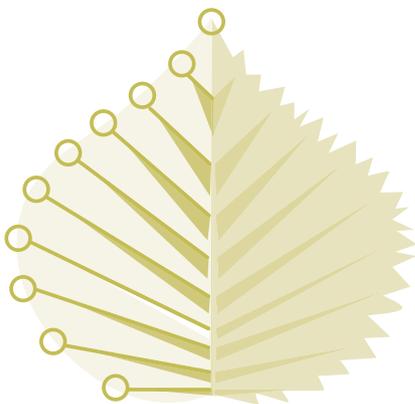
Dans le courant de cette année de célébrations des trente ans de la Charte, il nous a été possible d'affermir, voire de développer, des partenariats très intéressants pour la suite. Nous aimerions nous arrêter sur trois d'entre eux.

Le premier partenariat sur lequel nous aimerions nous arrêter est celui avec la chambre genevoise d'économie sociale et solidaire. Ce rapprochement en-dehors du réseau ordinaire a été dicté par une velléité de se rapprocher des acteurs du développement durable. Nous avons eu l'occasion d'organiser deux événements publics au sein de l'espace tiers-lieu situé au centre du quartier de la Jonction. Ces deux événements et plusieurs rencontres nous ont permis de tisser des liens prometteurs et certainement des projets à venir. Cette collaboration nous permet de partager sur des questions comme la participation citoyenne et la durabilité notamment.



Le deuxième partenariat est avec la salle de concert associative le Groove. Cette magnifique outil social et culturel émane de la collaboration fructueuse de deux entités. Il s'agit de L'APCAM (l'Association pour la promotion de la culture et de l'animation musicale) et du Collectif Nocturne. Cette salle de concert bénéficie d'une approche réellement innovante des questions de genre et d'inclusion.

Enfin, le troisième partenariat noué avec la maison internationale des associations. C'est une véritable institution associative genevoise avec lequel nous avons le plaisir de collaborer de manière de plus en plus proche. Le comité a pris l'habitude de se réunir régulièrement au sein de la structure. Nous avons également l'occasion de participer aux moments d'échanges avec les autres associations et notamment les autres faitières présentes à Genève. Nous nous réjouissons d'affermir encore ce partenariat à l'avenir.





Célébration des 30 ans de la charte

Un document

S'il y a un document qui lie l'ensemble des acteurs de l'animation socioculturelle, aux fondamentaux autour desquels s'articulent leurs actions respectives, il s'agit bien de la charte cantonales des centres.

Deux dates

A 30 ans de sa signature, nous avons consacré deux événements à évoquer la nature rassembleuse et visionnaire de La Charte : Le 22 septembre à travers un moment festif précédé de prises de parole fort intéressantes et le 16 novembre avec une table ronde qui a interrogé : la capacité de La Charte à continuer à éclairer le devenir des pratiques sur le terrain mais aussi le fonctionnement de la FASE.

2023 a été marqué par leur préparation mais aussi par de nombreuses discussions au sein de la Fédération et de la Fondation autour de l'évolution du dispositif. Bien que le dossier transfert de charges ait été remis en veilleuse, les réflexions partenariales, autour de la nécessité de s'adapter aux enjeux sociétaux émergents, sont plus que jamais d'actualité.

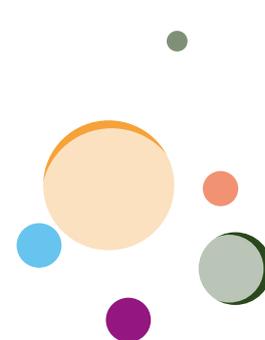
Trois réflexions

« avant d'analyser la Charte, il faut déjà comprendre ce qu'elle représente » disait P. Varcher lors de la table ronde du 16 novembre et de développer un argumentaire assignant à la charte le statut de « texte de résistance ». Résistance à la mise en place au niveau du canton d'une vision néolibérale de la gestion publique, mais résistance aussi à la perméabilité de la FASE à ces évolutions-là.

La Charte d'ailleurs n'est pas à comprendre uniquement comme un document mais aussi et surtout comme un processus partenarial au cours duquel différentes visions de l'animation se sont confrontées pour aboutir in fine à un consensus. Des nombreux compromis ont été fait certes mais cela n'a pas empêché que le résultat final ait encore une substance inspiratrice.

Quid de la mise en œuvre ? C'est bien là que le bât blesse, car sur bien des aspects les pratiques des uns et des autres ne vont pas forcément se référer à l'esprit de ce document, mais plutôt à des visions de l'animation qui n'ont pas été débattues entre partenaires. Et c'est peut-être cela ce qu'il faut retenir des discussions que nous avons eues cette année : l'évolution d'une politique aussi importante que celle de l'ASC ne peut pas être envisagée en marge des débats démocratiques entre ceux qui la subventionnent et ceux qui la concrétisent sur le terrain. Les apports amenés par les différent.e.s intervenant.e.s sollicité.e.s nous ont permis d'esquisser des pistes dont l'exploration pourrait contribuer à défaire ces nœuds.







Rapports financiers

Rapport de la Trésorière

L'exercice 2023 se termine avec une perte de CHF 25'640.69, moindre que celle annoncée lors de la présentation du budget 2023 et qui avait été estimée à CHF 27'531.10. Le total des actifs s'élève à CHF 94'224.56 et celui des passifs à CHF 119'865.25 au 31 décembre 2023. Le montant des fonds propres est de CHF 35'142,29 au 1^{er} janvier 2024 après absorption de la perte de 2023.

Commentaires sur le bilan

Le déficit de l'année 2023 a permis de réduire nos fonds propres. Il s'explique par un investissement en mobilier (soit CHF 22'469,77), l'équipement d'un nouveau poste de travail en matériel informatique, permettant d'accueillir une personne en plus dans l'équipe, et quelques aménagements électriques.

Dans le passif apparaît une provision (CHF 10'500.-) qui a été constituée afin de financer, en cours d'année 2024, des événements fédératifs.

Le poste « Charges estimées à payer » comprend principalement, outre les frais liés au rapport d'activité 2023, les écritures transitoires suivantes :

- CHF 7'000,00.- pour un mandat de consultation juridique,
- CHF 3'000.- destinés à la révision et la mise en ligne des outils didactiques,
- CHF 2'500.- pour un soutien à la clôture des comptes,
- CHF 2'000.- destinés au coaching de la commission RH.

Commentaires sur le compte d'exploitation

De manière générale, une partie de l'augmentation de certains postes est à attribuer à l'inflation.

Les écarts les plus significatifs s'expliquent comme suit :

- « Traitements pris en charge par FASe » : le montant comprend désormais un quatrième poste dédié à la coordination ;
- « Honoraires et prestations de service » : ce poste inclut, en 2023, le soutien comptable en vue de la nouvelle présentation budgétaire « par missions », les coûts du mandat juridique et des frais de supervision de l'équipe du Secrétariat permanent ;
- « Frais association/animation » : cette ligne comprend les dépenses associées à la célébration des 30 ans de la Charte cantonale des centres et aux deux événements fédératifs et festifs organisés à l'automne 2023. Ces dépenses ont été couvertes, entre autres, par la provision de CHF 20'000.-.

Je tiens à remercier ici pour leur travail, leur collaboration et leur soutien notre assistante administrative en charge de la comptabilité, sa remplaçante, les membres de la coordination FCLR et le Trésorier qui m'a précédé à cette charge. J'adresse également ma gratitude aux deux bénévoles qui ont vérifié nos comptes.

Anna Conti
Trésorière FCLR

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2023 (en CHF)**

ACTIF	31.12.2023	Ecart/2022	31.12.2022
Caisses	289.35	223.50	65.85
CCP compte courant	61'560.02	-43'694.35	105'254.37
CCP compte Visa	363.95	-475.82	839.77
DISPONIBLE	62'213.32	-43'946.67	106'159.99
Débiteurs	33.00	-5'482.40	5'515.40
Dépôt de garantie	10'517.30	46.35	10'470.95
AVOIRS	10'550.30	-5'436.05	15'986.35
Charges payées d'avance	395.67	199.85	195.82
Produits à recevoir	-	-540.00	540.00
ACTIFS TRANSITOIRES	395.67	-340.15	735.82
Mobilier et infrastructures informat. (VN)	21'065.27	21'065.27	-
Machines & matériel (VN)	-	-	-
Matériel informatique (VN)	-	-	-
PATRIMOINE ADMINISTRATIF	21'065.27	21'065.27	-
TOTAL ACTIF	94'224.56	-28'657.60	122'882.16
PASSIF	31.12.2023	Ecart/2022	31.12.2022
Créanciers divers ou C/C Etude Sociale	-	-	-
CREANCIERS	-	-	-
Provision p/charges futures	10'500.00	-9'500.00	20'000.00
Fonds d'investissement mobilier	-	-	-
Fonds d'investissement Machines & Matériel	-	-	-
Fonds d'investissement matériel informatique	-	-	-
PROVISIONS	10'500.00	-9'500.00	20'000.00
Charges à payer	15'732.27	9'893.09	5'839.18
Charges estimées à payer	32'850.00	-3'410.00	36'260.00
PASSIFS TRANSITOIRES	48'582.27	6'483.09	42'099.18
Capital	86'167.52	-	86'167.52
Report résultats exercice précédents	-25'384.54	614.45	-25'998.99
FONDS PROPRES	60'782.98	614.45	60'168.53
TOTAL PASSIF	119'865.25	-2'402.46	122'267.71
EXCEDENT DE RECETTES	-25'640.69	-26'255.14	614.45
TOTAL BILAN	94'224.56	-28'657.60	122'882.16



COMPTE D'EXPLOITATION DU 1^{ER} JANVIER AU 31 DECEMBRE 2023 (en CHF)

CHARGES	31.12.2023	Ecart/2022	31.12.2022
Traitements pris en charge par la FASe	684'746.67	91'313.52	593'433.15
Frais de personnel à charge FCLR	3'706.35	-2'213.55	5'919.90
CHARGES DE PERSONNEL	688'453.02	89'099.97	599'353.05
Fournitures de bureau, documentation	1'448.35	-2'674.20	4'122.55
Mobilier, machines, véhicules	5'995.43	-2'110.53	8'105.96
Autres fournitures et marchandises	5'387.30	113.40	5'273.90
Services tiers pour entretien mobilier	2'831.45	2'510.70	320.75
Loyers, fermages et redevances	56'405.59	1'402.82	55'002.77
Dédommagements	9'830.80	2'152.76	7'678.04
Honoraires et prestations de service	55'318.86	19'613.96	35'704.90
Frais association/animation	48'577.45	28'569.45	20'008.00
BIENS SERVICES & MARCHANDISES	185'795.23	49'578.36	136'216.87
Amortissements ordinaires	1'404.50	1'404.50	-
Escomptes, rabais remise sur débiteurs	631.95	631.95	-
Charges sur exercice antérieurs	-	-360.10	360.10
AMORTISSEMENTS & DIVERS	2'036.45	1'676.35	360.10
TOTAL CHARGES	876'284.70	140'354.68	735'930.02
RECETTES	31.12.2023	Ecart/2022	31.12.2022
Revenus de biens et divers	47.64	41.02	6.62
Prestations facturées	-	-	-
REVENUS DE BIENS ET DIVERS	47.64	41.02	6.62
Cotisations membres association	18'599.59	-200.86	18'800.45
Autres contributions	-	-540.00	540.00
TOTAL PRODUITS DES VENTES ET DIVERS	18'599.59	-740.86	19'340.45
Subventions cantonales FASe	685'301.83	94'538.73	590'763.10
Subventions cantonales FCLR	125'000.00	-	125'000.00
SUBVENTIONS ACQUISES	810'301.83	94'538.73	715'763.10
Dissolution fonds d'investissement	20'000.00	20'000.00	-
RESERVES	20'000.00	20'000.00	-
TOTAL RECETTES	848'949.06	113'838.89	735'110.17
Recettes exceptionnelles	1'694.95	260.65	1'434.30
TOTAL CHARGES/PRODUITS EXCEPTIONNELS	1'694.95	260.65	1'434.30
EXCEDENT DE (+) DEPENSES / (-) RECETTES	25'640.69	26'255.14	-614.45



Rapport des vérificateur.trice.s aux comptes pour l'exercice 2023

Conformément au mandat de l'Assemblée générale du 25 mai 2023, les soussigné.e.s ont procédé, en date du 20 mars 2024, à la vérification des comptes de la Fédération des Centres de Loisirs et de Rencontres, pour l'exercice 2023.

Les comptes, les pièces justificatives et les comptes PostFinance courant, PostFinance Visa, dépôt de garantie BCGE nous ont été présentés et commentés par Madame Anna Conti, trésorière, et Madame Jehan Baazaoui, comptable, remplaçante de Madame Corinne Meier-Leuzinger, assistante administrative en charge de la comptabilité.

Nous avons effectué divers pointages sur plusieurs périodes et avons trouvé une parfaite concordance entre les justificatifs et les écritures comptables. L'ensemble de la comptabilité de cet exercice est parfaitement en ordre, conformément aux statuts et à la législation.

Nous pouvons déclarer que la comptabilité est parfaitement tenue et nous vous recommandons d'approuver les comptes de l'exercice 2023 qui se soldent au 31 décembre 2023 par un déficit de **CHF 25'640,69.**

Nous tenons à remercier Mesdames Corinne Meier-Leuzinger, Jehan Baazaoui et Madame Anna Conti ainsi que Monsieur Dominique Blanc, pour le travail accompli et vous proposons de donner entière décharge au Comité pour l'exercice écoulé.

Vernier, le 20 mars 2024

La vérificatrice et le vérificateur aux comptes

Agnès Gindre

Anton Jeker

Enjeux et perspectives

Faire vivre l'action associative

Les 30 ans de la Charte ont été l'occasion de nous rappeler les deux axes fondamentaux de l'animation socioculturelle : l'action éducative et l'action associative et socioculturelle.

Un des enjeux de la fédération continuera d'être la défense et la promotion du modèle associatif qui est au cœur de l'existence de tous nos membres : un enjeu présent chaque année mais toujours plus important face à la multiplication des dispositifs d'action éducative, mis en place sans associations, et à l'élargissement continu des prestations de la FASe. Nous sommes alors en droit de nous demander s'il s'agit encore d'animation socioculturelle.

Cette question et toutes celles que nous nous posons pour promouvoir l'action et l'autonomie associatives seront au cœur de la 2^e journée genevoise de l'animation socioculturelle prévue pour le 27 avril 2024. Lors de son Assemblée du 7 décembre 2023 la FCLR a acceptée d'être partenaire de cet évènement.

Quel partenariat avec la FASe ?

Un autre point fort de cette journée du 27 avril sera la relance du travail pour construire ensemble le projet institutionnel de la FASe. Mais il est impossible de se projeter dans ce chantier sans évoquer un enjeu majeur : le partenariat entre la FCLR et la FASe. Comment travailler avec le secrétariat général (qui opérationnalise les choix du bureau et du CF de la FASe) alors même que des représentants de la FCLR siègent aussi dans ces deux instances ? Si ces questions peuvent paraître très institutionnelles, elles ont des conséquences concrètes et immédiates sur la vie des centres.

En 2023, certains comités, ainsi que des assemblées générales des associations et de la fédération, des équipes professionnelles ont encore consacré beaucoup de temps et d'énergie à traiter la question du logiciel Tipee. Bien au-delà des questions très techniques (qu'il ne s'agit pas de sous-estimer eu égard à l'aspect chronophage du système et au fait que les salaires en dépendent), la mise en place de cet outil interroge : que raconte-t-elle de la répartition des responsabilités entre « employeur terrain » et « employeur juridique » ?



La responsabilité Employeur

A l'heure où plusieurs centres souhaitent utiliser, voire utilisent déjà, un outil alternatif, c'est toute la question de l'autonomie associative et de la responsabilité d'employeur qui animera encore l'année 2024. Ce sujet continuera certainement d'être au cœur de la négociation de la convention FCLR-FASe.

L'évolution de la Fédération

Pour répondre à ses missions, la fédération doit continuer à évoluer.

Le travail sur le projet fédératif va aboutir à une proposition à valider lors de la prochaine assemblée générale ordinaire à la fin du printemps. Cette assemblée générale devra, par ailleurs, élire de nouvelles personnes comme délégué-e-s de la fédération au sein du conseil de la FASe. Le Conseiller d'Etat, M. Thierry Apothéloz, a signalé à la fédération que les membres désignés ne respectaient pas les règles de parité que le Conseil d'Etat a souhaité mettre en place au sein des conseils d'administration et de fondation. Ces délégué-e-s FCLR, 4 hommes et 1 femme, ont donc été nommés pour une année civile uniquement, dans l'attente de nouvelles élections. La fédération aura donc le choix de s'opposer à la demande du Conseil d'Etat ou de saisir cette opportunité pour veiller à une représentation entre hommes et femmes plus équilibrée au sein de sa délégation.

La réorganisation interne

Le travail de réorganisation se poursuit autour de la proposition de 4 nouvelles commissions: «Centre», «Veille», «FASe», «Partenaires». Les commissions et les groupes de travail de la fédération ne peuvent pas vivre sans l'investissement des bénévoles déjà engagés dans les comités des associations membres. Il faut donc repenser l'engagement de chacun-e, s'ouvrir à des formes plus fluides de participation, rechercher des compétences qui peuvent être utiles sur des laps de temps plus courts.

L'évolution de la fédération concerne également son fonctionnement interne: la création d'un quatrième poste de coordination a été l'occasion pour le secrétariat permanent de s'interroger sur son fonctionnement en mettant en évidence des problèmes non résolus par le passé et en questionnant des modalités de travail instituées depuis plus d'une dizaine d'année. Un chantier sur le fonctionnement interne de la fédération, à la fois au sein du secrétariat permanent et au sein du bureau et du comité, s'ouvrira donc en 2024. Des réformes sont nécessaires si l'on souhaite améliorer le soutien aux centres existants et aux futures nouvelles associations. Car nous pouvons terminer ces perspectives sur une note positive: après la création de l'association Colore ta Ville (Versoix), devenue membre de la FCLR en 2023, la fédération se réjouit de pouvoir accueillir en son sein, en 2024, l'association O Ptit Sac, et son projet de création d'une nouvelle maison de quartier. La preuve que l'action associative est toujours d'actualité.



♥ Remerciements

La fédération remercie chaleureusement les membres de comités de centres qui ont œuvré dans les commissions et groupes de travail de la FCLR.

La FCLR salue également l'engagement des membres sortant·es de comités des associations de centres et leur souhaite plein succès dans leurs projets à venir. Elle leur adresse, ainsi qu'à toutes et tous les bénévoles et professionnel·les, un grand merci pour le travail accompli qui contribue, année après année, à répondre aux besoins des habitantes et habitants avides d'une meilleure qualité de vie dans leur quartier.

La fédération remercie vivement les associations qui ont accueilli ses assemblées générales : Le Spot, la maison de quartier de Chêne-Bourg, la maison de quartier de Saint-Jean, le centre de rencontre et de loisirs le Passage 41, la maison de quartier de

Chausse-Coq, la maison de quartier de la Jonction, ainsi que la Maison Internationale des associations. Elle remercie aussi les comités et les équipes des maisons de quartier qui ont mis leurs locaux à disposition lors de formations, de groupes de travail ou de séances d'information.

Le comité de la fédération remercie également :

M. Thierry Apothéloz, Conseiller d'Etat

M. Charles Beer, Président de la FASE

M. Yann Boggio, Secrétaire général de la FASE

Les membres du Conseil de fondation de la FASE

Les membres du Collège de direction de la FASE

Les autorités du canton et des communes qui soutiennent les associations de centres et la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe).



Impressum

Conception et rédaction : Equipe secrétariat permanent et comité fclr

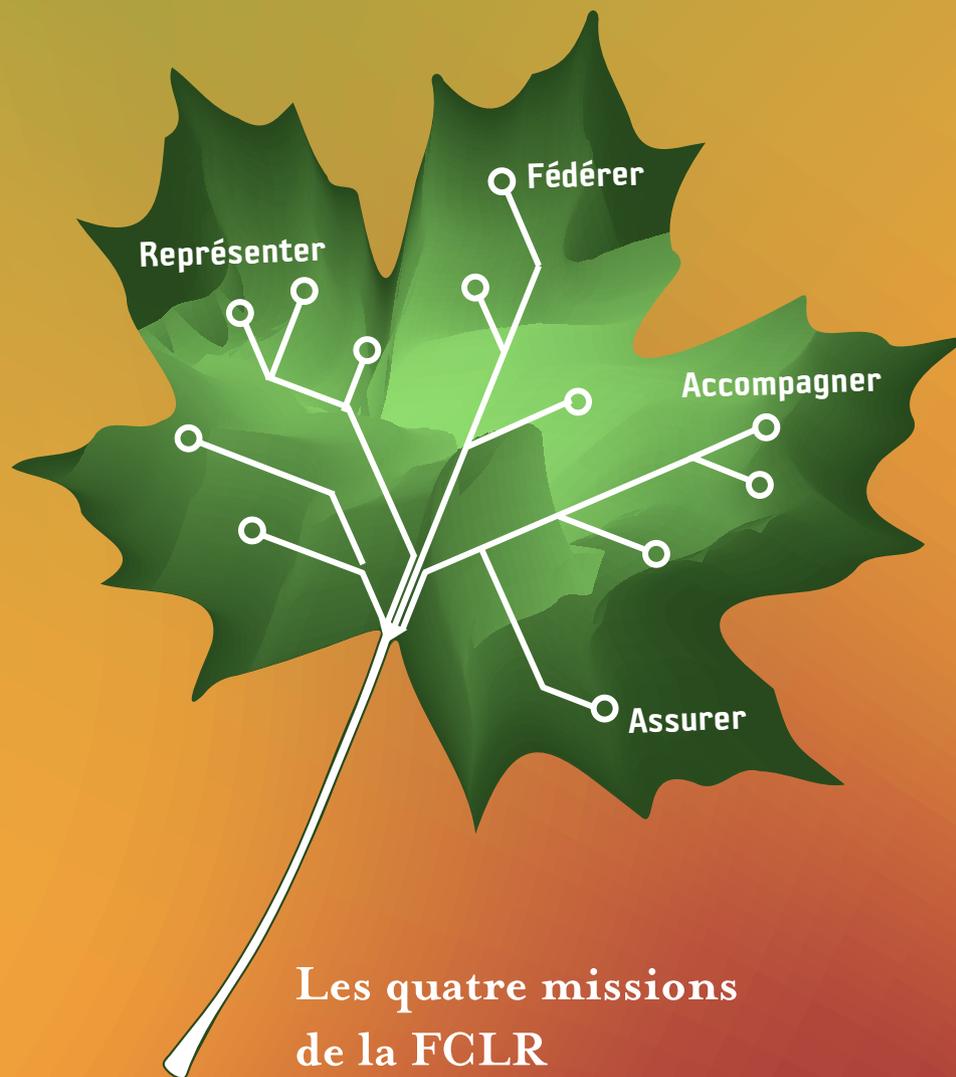
Graphisme : Céline von Tobel, lacivette.ch

Photos : centres et FCLR, Jonathan Melliti & Uran Kryeziu

Impression : Imprimerie du Moléson

L'équipe et les membres du comité de la FCLR ont à cœur d'adopter une attitude responsable vis-à-vis de l'environnement, notamment pour leurs publications. Dans cette optique, nous avons choisi de faire imprimer ce rapport avec des encres à base d'eau, sur un papier entièrement recyclé.





— La culture du lien associatif —



fédération des centres
de loisirs et de rencontres

Rue du Village 28 – 1214 Vernier
1^{er} étage – Tél. 022 344 89 90
secreteriat@fclr.ch – www.fclr.ch

La Fédération des centres de loisirs et de rencontres (FCLR) est l'organisation faîtière des associations de centres d'animation socioculturelle du canton de Genève. Fondée en 1971 à l'initiative de 14 d'entre elles, elle rassemble aujourd'hui 48 associations membres.

La FCLR s'emploie à promouvoir la vie associative dans le dispositif de l'animation socioculturelle du canton, et à défendre les valeurs fondamentales de démocratie, responsabilité, respect, solidarité, créativité et convivialité qui s'y rattachent. Elle s'appuie pour cela sur la loi cantonale J 6 11 et la Charte cantonale des centres de loisirs, centres de rencontres, maisons de quartier, jardins Robinson et terrains d'aventures.

La FCLR est l'un des quatre partenaires de la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) auprès de qui elle représente ses membres.

